

COCHEZ TOUTES LES CASES QUI VOUS CORRESPONDENT

B. V. S. D.

Sécurisation des Dasri

# DASRI — Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Fiche d'identification des produits à déposer dans cette zone d'entreposage · À afficher obligatoirement

Réf. : Décret 07/09/1999  
Art. 4 & 11 + Arrêté 7/09/1999  
CSP art. R.1335-1 à R.1335-14  
Guide Ministère Santé – mai 2025

MATIÈRES  
INFECTIEUSES  
CLASSE 6.2

**QUI EST CONCERNÉ ?** Tout professionnel de santé (médecin, dentiste, infirmier, vétérinaire, pharmacien, EHPAD...) produisant des déchets lors d'actes de soins, de diagnostic ou de traitement.

**RÈGLE FONDAMENTALE :** En cas de doute sur le caractère infectieux d'un déchet, celui-ci doit **SYSTÉMATIQUEMENT** être classé comme DASRI. (Art. R.1335-1 CSP — Principe de précaution)

**⚠ DÉCHETS PERFORANTS (piquants / coupants / tranchants)**  
Toujours DASRI — quelle que soit la situation clinique — emballage rigide JAUNE obligatoire

☐

**Aiguilles hypodermiques (toutes tailles)** **TOUJOURS**  
Montées ou non sur seringue · contact biologique ou non

☐

**Seringues montées avec aiguille** **TOUJOURS**  
Avec ou sans reste de produit

☐

**Lames de bistouri / scalpels** **TOUJOURS**  
Usagées ou non · lames de rasoir chirurgical

☐

**Fraises dentaires usagées / instruments rotatifs** **TOUJOURS**  
Fraises carbure, fraises diamant, limes endodontiques

☐

**Agrafes / fils de suture avec aiguille** **TOUJOURS**  
Agrafes chirurgicales · aiguilles courbes de suture

☐

**Cathéters / trocars / mandrin** **TOUJOURS**  
Cathéters intraveineux · trocars de ponction

☐

**Lancettes / autopiqueurs (glycémie...)** **TOUJOURS**  
Y compris ceux des patients en auto-traitement (filière DASTRI)

☐

**Stylos injecteurs / auto-injecteurs usagés** **TOUJOURS**  
Stylos insuline, EPO, anticoagulants · cartouches montées

☐

**Perforateurs de tubulures / poches** **TOUJOURS**  
Spikes · pointes perforantes de perfusion

☐

**Aiguilles vétérinaires / trocars animaux** **TOUJOURS**  
Aiguilles de ponction, trocars de rumen, cathéters vétérinaires

☐

**Bris de verre souillé (tubes, ampoules)** **TOUJOURS**  
Ampoules brisées · tubes de prélèvement cassés

☐

**Tout objet piquant/coupant à l'abandon** **TOUJOURS**  
Même sans contact prouvé avec produit biologique (Art. R.1335-1 2° CSP)

**DÉCHETS MOUS / SOLIDES souillés à risque infectieux**  
DASRI si contact foyer infectieux avéré OU risque d'écoulement — évaluation clinique obligatoire

☐

**Compressees / pansements fortement imbibés de sang** **SI ÉCOULEMENT**  
Avec risque d'écoulement dans le sac · plaie infectée

☐

**Gants souillés (soins sur foyer infectieux)**  
Gants latex/nitrile utilisés sur patient infecté

☐

**Masques utilisés par patient infecté respiratoire** **DASRI**  
Infection respiratoire avérée (COVID, grippe, tuberculose...)

☐

**Dispositifs médicaux non perforants au contact infectieux**  
Abaisse-langue (pharyngite), spatule ORL, spéculum souillé

☐

**Champs opératoires / draps fortement imbibés**  
Risque d'écoulement de sang ou liquide biologique

☐

**Mèches / drains / pansements de plaie infectée**  
Mèche de foyer abcédé, drain de plaie septique

☐

**Tubulures de perfusion déconnectées avec aiguille**  
Tubulure avec tête perforante restée en place

☐

**Écouvillons de prélèvement infectieux**  
Écouvillon nasopharyngé (test PCR patient +), prélèvement purulent

☐

**Protections / changes avec forte imprégnation biologique**  
Avec risque d'écoulement · infection urinaire confirmée

☐

**DM vétérinaires non perforants au contact infectieux**  
Instruments utilisés sur animal avec infection confirmée

☐

**Déchets selles / sécrétions de patient entéroinfectieux**  
C. difficile, norovirus, salmonelle → toujours DASRI

☐

**Filtres / circuits respiratoires de patient infecté**  
Filtre antibactérien, sonde d'intubation, circuit BPAP/CPAP infecté

**DÉCHETS LIQUIDES biologiques à risque**  
Fût ou jerrican jaune étanche obligatoire

☐

**Liquide de drainage / sang résiduel en flacon**  
Flacon de drainage chirurgical · redon plein

☐

**Liquide cérobrospinal, pleural, péritonéal, synovial** **TOUJOURS**  
Avec risque d'écoulement si flacon non étanche

☐

**Cultures bactériologiques / bouillons de laboratoire**  
Milieux de culture usagés · cultures pathogènes

☐

**Liquides de préservation de biopsies / anatomopathologie**  
Formol résiduel avec tissu biologique

☐

**Restes de médicaments injectables à risque biologique**  
Sang de cordon, PFC partiellement utilisé

☐

**Liquides biologiques vétérinaires à risque (zoo-noses)**  
Liquide d'avortement animal, exsudat infectieux

**DÉCHETS ANATOMIQUES humains**  
Toujours DASRI — fragments non identifiables (Art. R.1335-1 2° CSP)

☐

**Fragments tissulaires d'origine humaine** **TOUJOURS**  
Non aisément identifiables en tant que membre / organe

☐

**Dents extraites avec fragments osseux / gingivaux** **TOUJOURS**  
Extraction dentaire avec tissu · reste osseux alvéolaire

☐

**Biopsies / pièces d'exérèse chirurgicale (fragments)**  
Jusqu'à leur départ pour anatomopathologie ou incinération

☐

**Déchets d'avortement / produits de curetage**  
Tissus de la grossesse · produits de fausse couche

☐

**Résidus chirurgicaux non identifiables**  
Débris osseux de chirurgie orthopédique · tissu ablaté

☐

**Archives médico-légales biologiques (frottis, lames)** **10 ANS**  
Dérogation conservation 10 ans — local dédié obligatoire

**PRODUITS SANGUINS à usage thérapeutique**  
Toujours DASRI si incomplets ou périmés (Art. R.1335-1 2° CSP)

☐

**Poches de sang / plasma incomplètement utilisées** **TOUJOURS**  
PSL partiellement transfusés · toute poche non entièrement vidangée

☐

**Produits sanguins arrivés à péremption** **TOUJOURS**  
CGR, PFC, plaquettes, cryoprécipités · date dépassée

☐

**Tubulures transfusionnelles avec sang résiduel**  
Tubulure de transfusion avec chambre goutte-à-goutte sanglante

☐

**Concentrés érythrocytaires / leucodéplétés périmés**  
Toute poche de CGR dépassant la date limite d'utilisation

☐

**Immunoglobulines / facteurs de coagulation ouverts et périmés**  
Flacon ouvert avec reste de produit sanguin / dérivé

☐

**Exception : poche entièrement vidée après délai réglementaire**  
Poche complètement transfusée dans les délais → DAE (non DASRI)

**Collecteur à aiguilles**  
Pour : perforants (aiguilles, lames, lancettes...)  
  
Rigide, inviolable — couleur jaune

**Sac DASRI mou**  
Pour : déchets mous/solides (gants, compressees...)  
  
Plastique résistant — couleur jaune

**Caisse carton + sac intérieur**  
Pour : déchets solides volumineux  
  
Norme NF X 30-507 — couleur jaune

**Fût / jerrican étanche**  
Pour : déchets liquides biologiques  
  
Norme NF X 30-506 — couleur jaune

B. V. S. D.



Sécurisation des Dasri



Conserver ce document

# CONVENTION 2026-2028

V2026.08.BVSD8

Document contenant 3 pages

Compléter obligatoirement les données signalées avec un \*

|                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de votre établissement*                                                                          |                                                                                                                                                                                                                       |
| Adresse*                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                       |
| Code Postal*                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                       |
| Ville*                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                       |
| N° de SIREN*                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                       |
| Email de contact *                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                       |
| Nbre de Collectes avez-vous <u>par an</u> ? *                                                        |                                                                                                                                                                                                                       |
| Avez-vous : cochez la case correspondante à votre situation *                                        | <input type="checkbox"/> un local fermé exclusif pour vos DASRI<br><input type="checkbox"/> une zone délimitée spécifique pour vos DASRI<br><input type="checkbox"/> aucun espace exclusivement réservé aux DASRI     |
| Indiquez <u>votre poids de DASRI collectés par an (en kgs)*</u>                                      | <b>Kgs collectés par an :</b> _____<br><input type="checkbox"/> cochez cette case si vous ne le connaissez pas<br><input type="checkbox"/> cochez cette case si vous effectuez des collectes en LITRES au lieu de KGS |
| Avez-vous adhéré à Trackdéchets ? *                                                                  |                                                                                                                                                                                                                       |
| Avez-vous un système de pesage pour vos DASRI ?*                                                     |                                                                                                                                                                                                                       |
| Avez-vous un affichage « Risque biologique » à l'entrée de votre local ou de votre zone délimitée ?* |                                                                                                                                                                                                                       |
| Avez-vous uniquement des OPCT ?<br>(objets piquants coupants tranchants)                             | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non                                                                                                                                                             |

## CONVENTION 2026-2028

« VOTRE CONFORMITE POUR VOS DASRI » dans le cadre de l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage.

**RETOURNER LES 3 PAGES**

e-mail à [enregistrement@bvsd.fr](mailto:enregistrement@bvsd.fr)

Un accusé de réception par email vous sera envoyé.

Parafer

B. V. S. D.



Sécurisation des Dasri

Conserver ce document

# CONVENTION 2026-2028

V2026.08.BVSD8

Vous êtes concernés par la gestion des DASRI\* (\*déchets d'activités de soins à risques infectieux) ? A ce titre, vos obligations sont multiples.

## Périmètres de la convention

### CONFORMITE DE L'ENTREPOSAGE / STOCKAGE / DELAIS D'EVACUATION

Les règles de stockage varient selon le poids collectés. La réglementation fixe des délais variables pour faire enlever les DASRI stockés dans l'établissement. Les délais varient selon le poids collectés sur une durée donnée.

| Production de déchets                | Délais de collecte |
|--------------------------------------|--------------------|
| ≥ 100 kgs par semaine                | 3 jours            |
| Entre 15 kgs/mois et 100 kgs/semaine | 7 jours            |
| Entre 5 kgs et 15 kgs/mois           | 30 jours           |
| ≤ 5 kgs par mois                     | 3 mois             |

## LA REGLEMENTATION

Elle est prévue par l'Arrêté du 7 septembre 1999 relatif à l'entreposage.

### L'article 11 de l'arrêté du 7 septembre 1999 :

« Lorsque la quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés produite en un même lieu est inférieure ou égale à 15 kilogrammes par mois et supérieure à 5 kilogrammes par mois ou lorsque la quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés regroupée en un même lieu est inférieure ou égale à 15 kilogrammes par mois, les déchets sont entreposés dans une zone intérieure répondant aux caractéristiques suivantes :

- 1° Cette zone est spécifique au regroupement des déchets d'activités de soins à risques infectieux.
- 2° La surface est adaptée à la quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux à entreposer.
- 3° Cette zone est identifiée et son accès est limité.
- 4° Elle ne reçoit que des emballages fermés définitivement. Les emballages non autorisés pour le transport sur la voie publique au titre de l'arrêté du 29 mai 2009 modifié cité ci-dessus doivent être placés dans des emballages homologués au titre de cet arrêté.
- 5° Elle est située à l'écart des sources de chaleur.
- 6° Elle fait l'objet d'un nettoyage régulier et chaque fois que cela est nécessaire. »

### Au-delà de 15 kgs par mois

Un local séparé est exigé. Les règles sont rappelées par les ARS et notamment l'ARS ILE DE FRANCE que vous pouvez consulter sur [iledefrance.ars.sante.fr/media/2851/download?inline](http://iledefrance.ars.sante.fr/media/2851/download?inline)

Pour 15 kgs et moins par mois : c'est le cas généralement constaté pour votre établissement (entre 5 et 15 kgs)

Les déchets doivent être entreposés dans une zone intérieure spécifique au regroupement de ces déchets exclusivement, la surface adaptée à la quantité collectée. La zone doit être identifiée et son accès limité, à l'écart de toute source de chaleur et fait l'objet d'une désinfection régulière.

## RAPPEL SUR LA PESEE DES DECHETS

**A chaque fois que vous stockez un emballage complet, vous devez le fermer et le peser afin de contrôler constamment le poids total stocké cumulé mensuellement dans votre établissement.**

Les équipements fournis par BSVD vous permettent d'effectuer et suivre cette pesée afin d'éviter tout manquement à la réglementation.

## RAPPEL SUR LA COLLECTE DES DASRI PAR VOTRE COLLECTEUR

Les collectes sont effectuées par un collecteur agréé qui fournit également les emballages normés, parfois dépendant de l'éco-organisme DASTRI (à ne pas confondre avec les DASRI signifiant les déchets eux-mêmes). [BVSD n'est pas un collecteur.](#)

Parafer

B. V. S. D.



Sécurisation des Dasri

Conserver ce document

# CONVENTION 2026-2028

V2026.08.BVSD8

Cette convention vous permet :

- une première intervention de vérification des données de votre établissement incluant un rapport qui permettra d'évaluer vos réels besoins en fonction du poids collecté.
- un conteneur adapté (hors frais de livraison) si nécessaire uniquement
- une livraison & installation par un technicien le cas échéant
- une signalétique réglementaire, notamment à destination de vos personnels
- une balance permettant de peser les contenants stockés afin d'organiser la fréquence des collectes
- la désinfection ou la livraison des produits de désinfection de la zone spécifique si existante après chaque collecte : par pulvérisation d'un aérosol bactéricide aux normes NF EN1276 et NF EN13697+A1, fongicide levuricide aux normes NF EN1650 et NF EN13697+A1 et virucide aux normes NF EN14476+A2.
- une fiche permettant de suivre les collectes, le poids collecté et la fréquence de désinfection du conteneur

**DESCRIPTION DU PROCESSUS GENERAL INDICATIF DE LA CONVENTION** (pouvant varier selon les circonstances liées à l'établissement)

1. Evaluation sur déclaration des données liées aux habitudes et conditions d'entreposage
2. Etablissement d'un rapport d'étape accompagné d'un résumé
3. Mise en place du contrôle des poids mensuels collectés
4. Rapport définitif
5. Mise en place des mesures correctives éventuelles
6. Déplacement d'un technicien en fin de processus pour permettre la remise d'un avis de conformité

Elle comprend les actions décrites précédemment pour la période 2026-2028 et représente un engagement contractuel d'un minimum de 24 mois consécutifs moyennant la somme de 83 euros par mois payable annuellement à réception de la facture qui sera émise. Elle est soumise aux conditions générales et d'utilisation que vous reconnaissez avoir lues et acceptées. A l'issue de cette première période, cet engagement est tacitement reconductible d'année en année sauf en cas de résiliation de l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 3 mois. Toute période entamée est due dans son intégralité. Le défaut de paiement peut suspendre les prestations sans préavis. Un délai de rétractation de 14 jours est applicable en écrivant par email à [enregistrement@bvsd.fr](mailto:enregistrement@bvsd.fr).

J'ai lu, compris et accepte la convention pour la sécurisation des dasri en datant, signant et tamponnant dans le cadre ci-dessous

Date, Tampon, Signature

Ce document est protégé par la propriété intellectuelle. Toute reproduction, même partielle, est interdite. Toute copie et/ou transmission à un tiers est interdite sans l'accord écrit de son rédacteur. Il vous a été remis, à titre personnel. Convention soumise aux conditions générales et d'utilisation [CGU 082026.5] disponibles sur le site.

Rappel - les CGU sont téléchargeables à tout moment sur le site :

[www.bvsd.fr](http://www.bvsd.fr)

VERIFICATION ET SECURISATION DES DASRI  
[enregistrement@bvsd.fr](mailto:enregistrement@bvsd.fr)

Tous droits réservés

IDEAS ON BOARD LDA, Avenida República 49, 6  
1050-084 Lisbonne, Portugal, Registre RCBE n° 518447855, VAT PT518447855

Service Technique  
4 Les Couteliers  
15100 Saint Georges